

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GLOMEL**



Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
26 octobre 2015		
Date d'affichage		
26 octobre 2015		

L'an deux mil quinze, le 4 novembre, le Conseil Municipal de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Gérard CORVELLER, maire.

Présents : Gérard CORVELLER ; Benjamin HENRY ; Hervé LE GALL ; Marie-Elise JAFFRE ; Ellane ROUVREAU ; Christophe LE QUERE ; Evelyne ROIGNANT ; Fabienne PERROT ; Michel JAN ; Stéphanle BARRE ; Nelly GUILLOU ; Jean-Yves BERNARD ; Thomas COATMELLEC ;

Absents/excusés : Catherine Bouille (donnant procuration à Fabienne PERROT) ; Pascal SERBON (donnant procuration à Christophe LE QUERE)

Secrétaire de séance : Nelly GUILLOU

**9.1 : Loi NOTRe et projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).
(Délibération n°2015/11/05)**

Le maire présente les grandes lignes et le calendrier d'application de la loi NOTRe. Il présente également le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par le Préfet des Côtes d'Armor et les nouveaux périmètres des EPCI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité se montre défavorable au projet présenté et serait en revanche favorable à la création d'un schéma interdépartemental qui regrouperait la CCKB, la communauté de communes de Callac Argoat et Pohér Communauté.

Le maire,
Gérard CORVELLER.



Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture
le 9 novembre 2015.

